

PROJET DE RESOLUTION

sur la base du rapport intermédiaire du Conseil administratif concernant les Halles de l'île et les propositions visant à améliorer leur animation culturelle

RAPPORT

A. Introduction

Dans des séances du 19 janvier 2000 (après-midi et soir) le Conseil municipal a abordé deux rapports de commission :

- Le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner la résolution du Conseil administratif en vue de soutenir le maintien de Vacheron & Constantin SA en Ville de Genève (R-403), ainsi que la motion préjudicielle de Mmes Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, MM. Pascal Holenweg, Bernard Paillard, Guy Valance, Marco Ziegler, Roman Juon, Pierre Losio, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et Jean-Pascal Perler, renvoyée en commission le 13 octobre 1998, intitulée « Halles de l'île, espace public » (M-351, Annexe 1).
- Le rapport de la Commission des beaux-arts chargée d'examiner également la motion préjudicielle précitée (M-351).

Pour mémoire, la motion préjudicielle M-351 se rapportait à la motion M-342 de MM. Pierre Reichenbach et Jean-Luc Persoz, intitulée « Des cabinetiers à Genève, réhabilitation des Halles de l'île ».

Après un débat nourri, le Conseil municipal a suivi la Commission des finances en refusant la résolution du Conseil administratif (R-403). Il a ensuite amendé et voté la motion M-351.

Le Conseil administratif a ensuite délégué au département des affaires culturelles la préparation de la réponse à la motion M-351, sous forme d'un rapport intermédiaire à soumettre au Conseil municipal.

Parallèlement, une série de motions ont été déposées à l'époque (M-35, M-55, M-56, M-57, M-58, M-59, M-61, M-68, voir annexes 2-9).

La motion M-68, adoptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, invite le Conseil administratif à tenir compte des idées émises dans ces motions lors de la préparation d'un projet pour les Halles de l'île, comme il s'est engagé à le faire dans la session du mois de janvier 2000.

Le présent rapport intermédiaire contient donc un état des travaux et de la réflexion menés jusqu'ici ainsi qu'une proposition du Conseil administratif en vue de poursuivre la démarche.

Les orientations données par le Conseil municipal peuvent être maintenant résumées de la manière suivante :

1. les Halles de l'Île doivent rester un espace public ;
2. elles sont destinées à des activités, notamment culturelles, générant animation et emploi ;
3. le restaurant devrait être le point central, convivial, en relation avec les activités du lieu ;
4. le libre passage des piétons doit y être préservé, avec un raccordement au pont de la Coulouvrenière ;
5. un concours d'idées devrait être lancé pour l'animation et la gestion des Halles de l'Île.

Quant au cadre financier des propositions attendues, rien n'est dit, si ce n'est que l'adjonction de la seconde partie du premier paragraphe de la motion M-351 laisse toutefois entendre qu'il faut faire du neuf avec du vieux - le dynamiser -, plutôt que tout réinventer au prix fort.

B. Situation actuelle

Occupants des lieux

Cohabitent depuis longtemps le secteur privé - Radio-Lac, Papiers Gras, Archigraphy, Comestibles, le Restaurant - et le secteur associatif subventionné - Centre d'Art en l'Île, géré par le CARAR, soit le Cartel des Sociétés d'Artistes et Artisans d'Art du Canton de Genève, et CAa, soit le Centre d'Arts appliqués contemporains, Genève. Deux studios sont loués, cinq autres mis à disposition gracieusement, tous à usage privé pour des subventionnés ou des établissements publics. Le fil conducteur des espaces publics, ce sont les expressions plastiques - essentiellement d'obédience locale -, les arts appliqués et le livre, dans des formes soit précieuses (Comestibles), soit tournées vers l'image (Papiers Gras, Archigraphy).

Une certaine logique prévaut donc dans le choix des activités et des entités, sans toutefois que leur réunion ne produise une image d'ensemble marquante sur le plan culturel.

Il faut aussi rappeler que l'exploitation actuelle est le fruit de l'histoire et qu'à l'origine, lors de la réouverture des Halles au début des années quatre-vingt, trois départements municipaux se partageaient la responsabilité de leur animation : le département des finances pour ce qui était des locations et du restaurant, le département des constructions pour ce qui était du choix de certains locataires et l'occupation d'une halle pour des expositions temporaires, enfin le département des beaux-arts pour les affectations culturelles. Soit, en quelque sorte, une gestion tricéphale pour un objet de dimensions relativement modestes.

Investissements et coûts d'exploitation

Les Halles, dans leur configuration actuelle (plan : annexe 10), représentent un investissement modéré de la municipalité depuis les grands travaux de rénovation des années septante : une cloison et une ouverture dans la galerie nord, une cloison dans la galerie sud. Les autres aménagements ont été effectués par les intéressés eux-mêmes (Radio-Lac, Papiers Gras, CARAR, CAa), parfois avec l'aide des ateliers de décors de la Ville. En somme, c'est un bâtiment qui n'a presque rien coûté à la Ville depuis vingt ans.

Côté exploitation, les dépenses se présentent comme suit : 143'000 francs au CARAR et 39'000 francs au CAa. Au total, 182'000 francs en l'an 2000, inscrits au budget du département des affaires culturelles.

A titre de comparaison, en 1990, la subvention du CARAR était de 29'179 francs - elle passait à 150'000 francs l'année suivante. Halle Sud en revanche coûtait 635'231 francs, les concerts de l'Association Genevoise de Musiciens de Jazz - AGMJ - 85'500 francs, tandis que le Centre genevois de l'artisanat (Cga, futur CAa), encore à l'avenue du Mail, émergeait au budget de la Ville pour 68'057 francs. Au total, en 1990, les dépenses étaient de 817'967 francs, Cga inclus.

En dix ans, les moyens courants affectés par la Ville aux Halles ont été redistribués à la suite de déplacements d'activités culturelles dans d'autres lieux : l'AGMJ au Restaurant des Vieux-Grenadiers, l'art contemporain au BAC. Le montant des dépenses qui reste affecté aux Halles de l'île a été divisé par 4,5.

C. Etat locatif

Par note du 28 février 2000, la GIM a établi un premier état locatif avec l'indication de l'échéance des baux. Puis, elle a entrepris de les résilier selon les instructions du Conseil administratif.

Par ailleurs, la convention avec le CARAR pour le Centre d'Art en l'île (CAI), conclue par le DAC jusqu'au 30 juin 1997, qui se renouvelle depuis lors « tacitement d'année en année, sauf dénonciation de part ou d'autre six mois avant son échéance » (article 6), soit le 31 décembre pour le 30 juin de l'année suivante, et celle avec le CAa - le Centre d'Arts appliqués contemporains, Genève -, qui se renouvelle aux mêmes dates et conditions depuis 1995, ont été toutes deux dénoncées pour le 30 juin 2001, à titre conservatoire.

Le rendement locatif est évalué, pour l'année 2000, à 368'000 francs, ce qui correspond à l'ordre de grandeur des subventions allouées pour l'animation du lieu (182'000 francs de subventions directes et 155'000 francs pour les mises à disposition de locaux).

On peut résumer ainsi la situation à ce jour :

Occupant	Echéance	lettre de résiliation
<i>Rez-de-chaussée</i>		
Librairie Comestible	31.10.00	11.04.00
Librairie Archigraphy	31.07.01	18.04.00
CARAR	30.06.01	02.06.00
CAa	30.06.01	02.06.00
Restaurant	31.03.01	16.05.00
<i>A l'étage</i>		
Radio-Lac	31.05.02	12.05.00
Groupe Vaisseau	31.12.00	02.05.00
Philippe Hirschi	31.12.00	02.05.00
Papiers Gras	21.08.01	18.04.00

Les autres locaux - cinq studios, trois petits et deux grands - sont à disposition du Département des affaires culturelles, pour des attributions temporaires brèves. Celles-ci peuvent être suspendues dans un court délai.

D. Démarches des services du département des affaires culturelles

Démarches internes à l'administration municipale

Les services du département des affaires culturelles ont été sollicités dans le cadre de l'étude de la motion M-351.

D'une première phase de réflexion, il est ressorti les éléments suivants :

- si l'on veut assurer une bonne fréquentation des Halles de l'île, les activités qui s'y déroulent doivent s'adresser à un public « captif » ; c'est-à-dire que les prestations offertes doivent intéresser un public potentiel large et constant.
- les activités en elles-mêmes ne génèrent pas forcément une animation, s'il n'y a pas de personnel chargé précisément d'agir dans ce sens ;
- une fonction de musée n'est pas souhaitable en ce lieu, les collections étant situées ailleurs ;
- une mission générale d'information pour la population n'a pas de sens en un lieu qui n'est pas un lieu de passage intense.

Partant de là, trois orientations ont été évoquées :

1. la création d'un centre interculturel, permettant d'accueillir les associations qui représentent les différents groupes de population à Genève ; chacun aurait la possibilité de se présenter et d'animer les lieux, à tour de rôle ;

2. l'ouverture d'un lieu de présentation et de discussion des grandes questions citoyennes du temps : par exemple, une aile consacrée à la technologie, l'autre à la nature, ou encore à l'opposition monde urbain / monde rural, avec la possibilité de débats, dans la ligne des « cafés » philosophiques, scientifiques, etc. ;
3. la création d'un grand centre multimédia, sous l'égide des Bibliothèques municipales, qui déchargerait mais ne remplacerait pas les discothèques des Minoteries ou de Vieusseux et le secteur multimédia de la Bibliothèque de la Cité, actuellement saturés par la demande ; ce centre occuperait l'espace disponible tout en conservant un café-restaurant ; ou, comme variante plus modeste, la création, toujours sous l'égide des Bibliothèques municipales, d'un centre de bandes dessinées ; les Bibliothèques municipales possèdent en effet un fonds de 10'000 titres et la bande dessinée constitue le quart des prêts ; cette proposition rejoindrait la motion M-61.

A l'examen, la première proposition rejoint en fait pratiquement l'une des fonctions prévues pour le Nouveau Musée d'ethnographie. La seconde s'oriente dans une direction déjà prise depuis lors par plusieurs initiatives du monde scientifique (Sciences-Cité, cafés scientifiques, philosophiques, etc.). La troisième relève de prestations déjà présentes dans le cadre des Bibliothèques municipales, mais insuffisantes par rapport à la demande.

C'est donc la troisième direction que les services du département des affaires culturelles sont capables de développer et d'assumer en gestion directe. L'annexe 11 contient les grandes lignes du projet multimédia des Bibliothèques municipales.

Démarches en direction de l'extérieur

Parallèlement à la réflexion menée en termes de gestion directe, il a été envisagé des solutions de gestion déléguée.

Dans cette perspective, une soumission publique portant sur un projet d'animation et de gestion des Halles de l'Île a été lancé par la direction du département des affaires culturelles au début juillet 2000, avec un délai de réponse au 15 septembre (annexe 12). Les personnes intéressées pouvaient obtenir un document décrivant les conditions cadres à respecter dans la présentation de leur projet (annexe 13). Parmi ces indications figuraient les interventions architecturales prévues par la Ville de Genève, soit :

- le rétablissement de la verrière couvrant la cour centrale et la fermeture de celle-ci du côté de la place de l'Île ;
- le maintien du passage piéton longitudinal par la création d'une passerelle accrochée au flanc de l'aile Jura du bâtiment ;
- l'éventuel déplacement du restaurant à l'autre extrémité du bâtiment, du côté de la place de l'Île ;

- le raccordement par un escalier de la Promenade des Lavandières au Pont de la Coulouvrenière.

E. Inventaire des idées et des projets

Voici maintenant la liste des projets pour l'animation ou l'utilisation des Halles de l'Île, formulés de manière plus ou moins complète, classés chronologiquement depuis 1991 et brièvement commentés.

1. **Une maison de l'Image** : expressions narratives et arts appliqués (photographie, bande dessinée, mode, design, etc.).
Cette proposition émane du groupe de travail constitué à fin 1991. La motion M-61 (annexe 16) reprend, dans les grandes lignes, cette proposition. Déposé au début de 1992, ce projet est développé de manière complète. Il reprend déjà des réalités existantes. Certaines de ses caractéristiques se retrouvent dans la situation actuelle. Plusieurs projets plus récents contiennent des éléments de celui-ci. Il n'est plus tout à fait d'actualité.
2. **Une vocation réaffirmée au service des artistes locaux (1992)**, « le maillon qui (leur) permet(te) de courir tous les risques » : c'est le projet du **CARAR**.
Il a été en grande partie réalisé. Aucune motion ne reprend cette proposition. En revanche, les motions M-35 et M-61 envisagent le départ des galeries (CARAR et CAa) et leur éventuel relogement ailleurs.
3. **Une vocation réaffirmée au service des plasticiens qui sortent de l'Ecole Supérieure des Arts Visuels, ESAV**.
C'était la proposition du directeur de l'Ecole, Bernard Zumthor, qui allait prendre ses nouvelles fonctions en 1992. Elle est en partie réalisée par la présentation des bourses et par l'accueil ponctuel dans les studios de professeurs invités.
4. **Un marché pour artisans sur la place**.
Une réponse partielle existe par la présence du CAa dans la Halle nord. Cette proposition non datée ne concerne qu'une partie du bâtiment qui est supposé abriter par ailleurs les activités actuelles.
5. **Des ateliers pour artistes et le dessin animé (1992)**
Cette idée aurait pu se réaliser par l'accueil du studio GDS (MM. Claude Luyet, Daniel Suter et Georges Schwitzgebel) et qui cherchait des locaux. Toutefois il n'y a pas été donné suite. Cette proposition rejoint le projet listé sous chiffre 1 et la motion M-61.
6. **Une Maison de l'Image (1992)**, mais avec une très grande exigence de qualité.
*C'est le projet de la librairie **Papiers Gras**. Il rejoint le projet listé sous chiffre 1 et la motion M-61 ; il repris dans une présentation actualisée en 2000, sous chiffre 38.*

7. **Une Maison de l'Image (1992)**, axée cette fois-ci exclusivement sur les images fabriquées à l'aide de machines, avec obscurcissement des ateliers, etc.
Cette proposition émanait de Saint-Gervais, qui depuis lors a réalisé dans ses murs le « Centre pour l'image contemporaine ». En outre, il est prévu que Saint-Gervais Image s'installe à la rue des Bains, comme partenaire dans le projet BAC+3.
8. **Un café branché sur la place (1992)**.
C'est la contribution de M. Sergio Witzig. La Librairie d'architecture a essayé de le faire durant un été, provoquant les plaintes immédiates du restaurant. La proposition ne concerne qu'une fonction du bâtiment.
9. **Projet « Forum » (1993)**, émanant du département des affaires culturelles, prévoyant l'occupation alternée des galeries du bas, selon un cahier des charges et sous la direction d'un coordinateur, mais impliquant un crédit d'animation et l'éviction du CARAR quant à une présence permanente.
Il a partiellement inspiré la gestion des Halles de l'Île jusqu'à l'heure actuelle. Il rejoint les motions M-35, M-55, M-56 (annexes 17-19).
10. **Le Marché du Livre et de l'Image (1993) : l'architecte Dubesset** proposait de créer cinq librairies au rez, d'y maintenir un espace d'exposition, ainsi que les studios à l'étage.
Ce projet ne développe pas l'aspect de la gestion des lieux, si ce n'est la location d'espaces commerciaux pour les librairies.
11. **Le projet de ce qui existe actuellement (1993)**, émanant du département des affaires culturelles: marché du livre, expressions plastiques et arts appliqués.
On sait que la situation actuelle ne satisfait pas les motionnaires.
12. **Un centre de la photo, vintage et post moderne (1997)**, avec l'organisation d'une foire et d'un festival annuels : c'est la proposition de **Mme Dominique Franck-Rossignol**.
Cette proposition à peine esquissée rejoindrait la motion M-61.
13. **Des « bains en l'île » (1998) : MM. Cyrus Mechat et Bill Bouldin**.
Première mouture du projet repris et mis à jour en 2000 sous chiffre 39.
14. **Un lieu d'expositions thématiques pour les enfants : Mmes Françoise Berney et Barbara Brede (2000)**.
Ce projet recoupe des activités qui sont offertes dans différents musées et autres lieux. Son seul mérite est de les regrouper et de les développer. Toutefois, cela représenterait une « perte » pour les musées en termes de communication et d'attractivité.
15. **Une extension de la BPU**, pour des collections particulières : **M. Marc van Paemel (2000)**.
Ce projet, intéressant du point de vue du concept architectural, n'est pas du tout favorable pour atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation des lieux.
16. **Un lieu pour jeunes artistes (2000)**.
Cette esquisse fait double emploi avec l'USINE, si ce n'est Artamis.

17. **Un grand centre multimédia avec un cyber-café des Bibliothèques municipales (2000)**
Proposition provenant des services du département des affaires culturelles. Destiné à compléter l'offre dans des domaines (discothèque, médiathèque) saturés dans le réseau des bibliothèques municipales, ce projet comporte aussi un cyber-café municipal, une salle de consultation / écoute / recherche, une salle d'expositions / conférences. Le budget d'investissement et d'exploitation peut être calculé sur la base des coûts des bibliothèques actuelles.
18. **« Histoire de lire » (2000)**, un centre destiné à promouvoir la lecture et la rencontre autour du livre, destinés aux parents et aux enfants, projet présenté par **Mmes Catherine Yersin et Maria Jimenez**.
Cette proposition n'occupe qu'une partie de l'espace de Halles. Elle recoupe partiellement des animations offertes dans les bibliothèques de quartier.
19. **Motion M-35 pour une maison de l'information municipale sur les projets de construction et d'urbanisme, culturels et sociaux de la Ville (2000).**
*Cette proposition rejoint un usage qui a déjà été fait des Halles au début des années quatre-vingt, par la présentation des projets et réalisations des services immobiliers. Elle ne paraît pas de nature à assurer seule une animation très grande.
Motion déclarée caduque le 28 février 2000 au Conseil municipal.*
20. **Motions M-55 et M-56, pour une mise au concours d'un concept global d'animation des Halles de l'Île, comprenant notamment un café internet (2000).**
*Cette idée a été suivie dans la démarche du département des affaires culturelles.
Motions déclarées caduques le 28 février 2000 au Conseil municipal.*
21. **Motion M- 61 pour un centre spécialisé de la bande dessinée géré par l'exploitant de Papiers Gras.**
*Idée reprise dans le projet présenté sous chiffre 38.
Motion déclarée caduque le 28 février 2000 au Conseil municipal.*
22. **Un projet de discothèque / médiathèque municipale et d'animation musicale, émanant du parti des Verts.**
Ce projet correspond d'assez près à celui qui est proposé par les Bibliothèques municipales. Mais il ne prend pas bien en compte les surfaces disponibles ni les surfaces nécessaires quant il parle de regrouper les discothèques de Vieusseux et des Minoteries aux Halles de l'Île.

Et voici enfin les propositions qui ont été reçues suite à l'appel d'offres du début de l'été.

24. **Un projet pataphysique**, sans indication d'auteur, avec des références à la physique, à l'énergie solaire et à diverses personnalités.
Proposition inutilisable.

25. **Une offre de gestion du restaurant**, émanant de la famille Dumuid.
Cette offre pourrait compléter l'un ou l'autre projet en fonction des affinités.
26. **L'implantation d'un Hard Rock Café.**
Cette offre résulte d'une recherche de locaux et ne concerne qu'une partie des Halles. Elle pourrait comme la précédente compléter l'un ou l'autre projet en fonction des affinités.
27. **Des « Halles du Livre »**, soit un lieu dévolu au livre et à la présentation de l'édition genevoise, comportant librairie, lieu d'expositions, lieu d'animation et forum, enfin les bureaux des organismes concernés. Ce projet est présenté par les **Editions La Joie de lire**, appuyées par d'autres professionnels.
Un projet avec peu de coûts de fonctionnement pour la collectivité. Mais l'attractivité et l'animation seront-elles suffisantes ? C'est peu probable.
28. **Une autre offre de gestion du restaurant**, émanant des responsables de l'**Alhambar**.
Même remarque que pour 25 et 26.
29. **Une Maison du Rhône, M. Jean-Louis Peverelli.**
Proposition à l'état d'idée qui ne permet pas d'évaluer sa faisabilité. Aspect muséal peu propice.
30. **Un Forum des Halles de l'Île** : forum de la citoyenneté, de la culture, de la convivialité, pour tous les âges, mais surtout pour la jeunesse. Cette proposition émane de **M. Claudio Deuel**, délégué à la jeunesse de la Ville de Genève.
Présentée de manière sommaire, faute de temps, cette proposition va dans un sens transversal et devrait « mobiliser » divers services de la Ville et de l'Etat. L'orientation est plus sociale que culturelle.
31. **« à l'Île »**, des espaces de rencontres centrés sur la table, la culture et les médias : une espèce de grand centre de loisirs, axé sur la modernité. Il s'agit du projet de **MM. Tristan Pfund et Boris Siebold**.
Proposition assez développée, mais non chiffrée encore, prévoyant une synergie entre les aspects commerciaux et culturels.
32. **« Musiques'Halles »** : un centre dévolu à toutes les musiques, notamment actuelles et ethniques, et à leur diffusion, soit une médiathèque gérée sur le modèle de la fondation de Saint-Gervais. Restaurant, bar, disquaire(s), librairie musicale, etc. Présence de Radio-Lac.
Proposition développée, détaillée, chiffrée, qui se rapproche du projet des Bibliothèques municipales et de celui des Verts. Il est prévu ici une gestion déléguée.
33. **CAa** : une gestion globale et commune du bâtiment par ses occupants sous l'égide d'une AGI - **Association de gestion de l'Île** -, après réalisation de la verrière.
Proposition partant de l'existant avec les modifications architecturales annoncées et misant sur une gestion associative de l'ensemble. Cela suffira-t-il pour atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation ? Les occupants actuels parviendront-ils à s'entendre ?

34. **Une « Maison de la prévention et des professions de la santé »**, lieu de fédération des divers partenaires travaillant dans le domaine de l'information et de la prévention en matière de santé
Proposition sortant du domaine culturel. Le financement devrait reposer sur les associations et institutions concernées (CP, CIPS, CIFERN, Croix-Rouge Genève, et.) et les subventions des pouvoirs publics.
35. **« De vin, de poésie ou de vertu »** : concept baudelairien réunissant la dégustation de crus locaux, une poésie culinaire, enfin la pédagogie (une école) et la présence d'une bibliothèque ou médiathèque de prêt municipale, de commerces, etc. Mixité public/privé, culturelle et artistique.
Proposition caractérisée par une mosaïque dont la situation actuelle offre déjà un exemple, jugé justement peu convaincant.
36. **« La Maison de l'Architecture »** : concept présenté par le **Forum d'Architecture de Genève**, d'un centre dévolu aux questions urbanistiques, avec un très spacieux café littéraire pour attirer et rassembler le plus grand nombre de visiteurs.
Proposition synthétique, nécessitant un développement pour mieux évaluer son impact. L'architecture et l'urbanisme permettront-ils de générer une affluente et une animation suffisante ?
37. **« Meuble urbain »**, soit une réorientation du projet 16 ci-dessus (extension de la BPU), mais dont chaque cellule pourrait être affectée à un usage ou un utilisateur différent.
Proposition d'architecte : contenant sans contenu.
38. **Une « Maison de la bande dessinée et de l'illustration »**, par l'**AGPI**, soit l'Association Genevoise pour la promotion de l'illustration et de la Bande Dessinée, domiciliée chez **Papiers Gras** et représentée par M. **Roland Margueron**.
Proposition d'un concept d'ensemble clair, mais non formulé dans le détail. Direction unique en gestion déléguée à une fondation avec subvention publique de 0,5 million, en parallèle à des activités commerciales.
39. Une mise à jour du projet des **« bains en l'île »**, de MM. Cyrus Mechkat et Bill Bouldin (cf. 13 supra).
Proposition développée et détaillée. Exploitation privée au bénéfice d'un droit de superficie. Fait partiellement double emploi avec les Bains des Pâquis.
40. **« Expositions interactives tout public »** : c'est le projet de **MM. Philippe Clerc et Thierry Ruffieux**, comprenant en outre un café et des ateliers.
Proposition qui va dans des sens que développent déjà d'autres institutions (Musées en particulier) et reposant en partie sur l'accueil d'expositions créées ailleurs.
41. **« Atelier urbain aux Halles de l'île »** : projet du **groupe Vaisseau**, visant à gérer celles-ci sur le mode d'un lieu d'expositions et d'événements, avec des implications et des interventions sur l'urbanisme urbain.
Ce projet ambitieux dans ses objectifs se veut pragmatique dans sa

*démarche et repose sur la mobilisation de nombreux partenaires et du public.
Il n'en paraît pas moins assez idéaliste.*

F. Sélection des projets.

A l'examen, il est proposé ici de retenir ici 5 projets qui devraient le mieux permettre d'atteindre l'objectif d'animation et de fréquentation et se situent dans un créneau culturel au sens large. En outre, ces projets ne font pas double emploi avec l'offre existante.

- A. Le projet de centre multimédia avec un cyber-café des Bibliothèques municipales. (No 17)
- B. Le projet de discothèque / médiathèque municipale et d'animation musicale, émanant du parti des Verts. (No 22)
- C. « Musiques'Halles » : un centre dévolu à toutes les musiques, notamment actuelles et ethniques, et à leur diffusion. (No 32)
- D. Une « Maison de la bande dessinée et de l'illustration », par l'AGPI, soit l'Association Genevoise pour la promotion de l'illustration et de la Bande dessinée. (No 38)
- E. « Atelier urbain aux Halles de l'île » : projet du groupe Vaisseau. (No 41)

Les propositions Nos 25, 26 et 28, qui concernent le restaurant pourraient être retenues en combinaison avec l'un ou l'autre des 5 projets, en fonction des affinités.

Commentaires

Sur le plan de la gestion, les projets A et B prévoient l'intervention directe de l'administration, à l'exception du restaurant. Les projets C et D impliquent une gestion déléguée (fondation). Le projet E présente une délégation d'un type particulier qui ressemble à celle du Théâtre du Grütli.

Sur le plan des investissements, seules sont connues pour le moment les estimations portées au PFQ 2001-2004 :

46 Animation et loisirs

46.53.01	Ile, place, Halles de l'île	étude de réaffectation pr Centre d'animat. Culturel	350'000.-
46.53.02	Ile, place, Halles de l'île	Réaffectation pr Centre d'animat. Culturel	3'500'000.-
56.53.03	Ile, place, Halles de l'île	Création d'une verrière	800'000.-

Sur le plan du budget de fonctionnement, le développement actuel des projets ne permet pas de donner de chiffres précis. Mais en tout état de cause, les projets A, B et C ont vraisemblablement besoin au moins des moyens alloués à l'une des unités du réseau des Bibliothèques

municipales, soit environ 2 millions. Le projet D évalue l'apport nécessaire de la Ville de Genève à 500'000.- / an. Le projet E, à 1'000'000.- / an. Des fiches descriptives sont annexées au présent document : annexes 14 à 18.

G. Conclusion

Avant de procéder à une étude plus approfondie, impliquant entre autre la préparation d'une proposition de crédit d'étude, il conviendrait de déterminer l'orientation en matière de contenu d'activités des Halles de l'île parmi les 5 projets retenus et en matière de gestion : directe ou déléguée.

Pour sa part, le Conseil administratif recommande au Conseil municipal de retenir les propositions A, B et C et de voter le projet de résolution suivant .

PROJET DE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide d'affecter les Halles de l'île à la réalisation d'un projet qui s'inspire des propositions A, B et C.

Il demande au Conseil administratif de finaliser le concept retenu et de déposer une proposition de crédit d'étude pour sa réalisation, y compris les aménagements projetés tels que la verrière et la passerelle longitudinale.

Au nom du Conseil administratif

Le Secrétaire général
Jean Erhardt

le Maire
Alain Vaissade